
ACTUALITES DIVERSES

Sous ce titre, nous présentons quelques brèves informations qui ont retenu notre attention dans les médias ou qui nous ont été transmises par des abonnés.

- **Feuille de route pour l'action policière : Genève fixe les axes prioritaires de la répression**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))
- **L'assassin de Marie ne sera définitivement pas interné à vie. Cette sanction sera-t-elle un jour agréée par le Tribunal fédéral ?**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))
Voir aussi : Infoprisons ; bulletin 22 : [Le Tribunal fédéral annule l'internement à vie de Claude D.](#)
- **Construction de nouvelles prisons : la contestation s'amplifie à Genève alors que les députés vaudois sont quasi unanimes.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))
- **Secret médical en prison : les médecins et les psychologues obtiennent gain de cause à Genève : ils ne seront pas contraints de donner des informations couvertes par le secret.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))
- **Un postulat et deux initiatives parlementaires de l'UDC ont été déposés cet été au Parlement fédéral pour exiger des peines plus longues et plus sévères.**
(Pour voir l'article : [cliquez ici](#))
- **Responsabilité pénale de l'Etat en cas de récidive: le Conseil fédéral met en consultation un projet de modification du code pénal.**
(Pour voir le texte du projet, [cliquez ici](#))
(Voir l'article du bulletin 23 sur ce sujet : [L'Etat est-il responsable du crime commis par un récidiviste ?](#))